

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2017 A 18H00**

L'an deux mil dix sept, le vingt trois mars à 18H00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur PIETTE Henri, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 09

Nombre de présents : 07

Nombre de votants : 08

Date de la convocation : 16 Mars 2017

Vérification du quorum : 07

Étaient présents : PIETTE Henri, SMIGIELSKI Jacky, FLAMANT Serge, SORGATO Michel, WALLON Jean-Paul, LEDE Stéphane, LUSZCZ Richard

Étaient absents excusés : BATARD Bruno (procuration à Mr PIETTE Henri), GOFFART Nathalie

Secrétaire de séance : SMIGIELSKI Jacky

Ouverture de la séance par le Maire à 18h02

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2017 :

Monsieur LUSZCZ Richard signale qu'une modification doit être apportée comme suit : "les propositions ont été faites à l'arrache parce qu'il n'a jamais vu un écart de prix aussi grand pour une même prestation 14 700 € pour l'un et 5 400 € pour l'autre prestataire".

Après cette demande de rectification, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 10 Mars 2017.

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de rattacher deux points à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal accepte de rattacher les points suivants à l'ordre du jour.

2- OUVERTURE D'UNE REGIE ET NOMINATION DU REGISSEUR RELATIVE AUX MANIFESTATIONS MUNICIPALES :

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 19 Janvier 2017, il avait été décidé que la brocante serait reprise par la mairie étant donné que le Comité des Fêtes avait demandé sa dissolution.

Vu le décret N°62-1527 du 29 Décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;
Vu le décret N°2008-227 du 5 Mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret N°66-850 du 15 Novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du C.G.C.T. relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 Septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptibles d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
Vu l'avis favorable du receveur-percepteur ;
Considérant la nécessité d'encaisser le produit des manifestations municipales ;

Après délibération le Conseil Municipal décide :

- d'instaurer une régie de recettes pour l'encaissement des produits émanant des manifestations municipales ,
- cette régie sera installée à la mairie de Saint-Aybert,
- le montant de l'encaissement est fixé à 1 000 €uros,
- le régisseur devra verser auprès du Trésor Public la totalité des pièces justificatives des recettes encaissées en fonction des manifestations et lors de sa sortie de fonction,
- le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement,
- le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.
- les recouvrements des produits seront effectués par le régisseur.

Suite à l'ouverture d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits provenant des manifestations municipales, il s'avère nécessaire de nommer un régisseur titulaire.

Monsieur le Maire propose de nommer Madame WIETRZYNSKI Martine régisseur titulaire.

Après débat, les membres du Conseil municipal approuve cette nomination.

Il est à signaler qu'à sa demande l'intéressée ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Vote : Pour : 08 voix

Contre : 0

Abstention : 0

3- TARIFS DE LA BROCANTE :

Suite à la réunion du 19 Janvier 2017 , il avait été décidé de ne pas modifier les tarifs de la brocante qui étaient déjà établis par les anciennes associations.

Mais en raison de l'ouverture de la régie concernant les manifestations municipales, il y a lieu de délibérer sur les tarifs de la brocante.

Le Conseil Municipal décide d'arrêter les tarifs suivants :

- les 5 premiers mètres gratuits pour les habitants du village au delà le prix est de 5 € les 5 mètres,
- 5 € les 5 mètres pour les extérieurs du village.

Vote : Pour : 08 voix

Contre : 0

Abstention : 0

*** TRAVAUX PLATEAU SURELEVE ET ACCES A LA MAIRIE :**

Monsieur le Maire porte à connaissance aux membres du conseil les plans et devis présentés par l'architecte.

Une étude approfondie des plans et devis a été faite par les membres du conseil, ce qui a permis d'établir un listing des questions à poser en ce qui concerne :

- absence de bouches d'égout,
- absence de hauteur de la rampe et du plateau,

- revoir la nature des revêtements proposés,
- revoir l'utilité d'un candélabre,
- coût important des lumières LED,
- longueur du plateau à préciser en fonction des normes existantes.

Après le listing des points à réétudier, Monsieur le Maire propose de solliciter les subventions prévues à l'ordre du jour.

4- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DE LA SENATRICE POUR LES TRAVAUX DU PLATEAU SURELEVE :

Certains travaux qui seront prévus au Budget Primitif 2017 de la commune peuvent bénéficier de la réserve parlementaire de la sénatrice. Le projet qui pourrait être présenté est :

- les travaux du plateau surélevé.

Son coût prévisionnel est d'un montant de 34 492.33 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de solliciter la subvention au titre de la réserve parlementaire 2017 pour un montant de 5 000 € et s'engage à réaliser le projet sous réserve que la subvention demandée soit accordée.

Vote : Pour : 08 voix

Contre : 0

Abstention : 0

5- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU F.S.I.C. POUR LES TRAVAUX DU PLATEAU SURELEVE :

Monsieur le Maire fait savoir qu'au vu des travaux qui sont nécessaires au niveau de la création d'un plateau surélevé, la commune peut solliciter une subvention du F.S.I.C. auprès de Valenciennes Métropole.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- charge Monsieur le Maire de solliciter la subvention au titre du F.S.I.C.
- donne son accord sur les modalités de financement.

Vote : Pour : 08 voix

Contre : 0

Abstention : 0

6- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU F.S.I.C. POUR LES TRAVAUX D'ACCES DEVANT LA MAIRIE :

Monsieur le Maire fait savoir qu'au vu des travaux qui sont nécessaires au niveau de l'accès devant la mairie, la commune peut solliciter une subvention du F.S.I.C. auprès de Valenciennes Métropole.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- charge Monsieur le Maire de solliciter la subvention au titre du F.S.I.C.
- donne son accord sur les modalités de financement.

Vote : Pour : 08 voix

Contre : 0

Abstention : 0

7- CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE CHAUFFAGE DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE :

Suite à la précédente réunion, deux devis supplémentaires avaient été sollicités en raison des écarts de prix et de prestations constatés.

Monsieur le Maire porte à connaissance les 4 devis ainsi que le descriptif des radiateurs.

Les prestataires sont :

- THOMAS CHAUFFAGE avec un devis de 12 806 € TTC
- BAT'ELEC avec un devis de 11 142 € TTC
- PHILELEC avec un devis de 8 544.26 € TTC
- HERVE DAMIEN avec un devis de 5 407.20 € TTC

Il a été demandé de faire préciser par l'entreprise retenue que l'installation sera conforme aux normes et règles applicables dans le domaine électrique.

Après débat, le conseil municipal retient la prestation de HERVE DAMIEN.

Vote : Pour : 08 Voix Contre : Abstention : 0

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES:

- RD 101A : Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un courrier a été adressé au département afin qu'il fasse un effort supplémentaire au niveau de la soulte proposée. Madame Béatrice DESCAMPS conseillère départementale a pris contact avec les Voies Navigables afin de les solliciter également. deux actions sont en cours l'une au département pour une nouvelle proposition et la seconde aux VNF pour un effort supplémentaire. Les Voies Navigables ont proposé une rencontre avec les membres du Conseil Municipal afin d'exposer les travaux envisagés sur la rampe d'accès rive gauche. La commission des travaux participera à cette réunion.

Monsieur le Maire porte à connaissance du Conseil Municipal le courrier transmis par la chorale de Saint-Aybert qui propose de prendre en charge l'organisation d'une buvette et petite restauration lors de la brocante organisée dans la commune le 21 Mai 2017. Aucune observation a été portée.

- Monsieur le Maire porte à connaissance du Conseil Municipal le courrier envoyé en recommandé par ORANGE qui nous informe du démontage de la cabine téléphonique dans les prochains jours.

L'ordre du Jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h39